

L'un des plus bas impôts du canton revu à la hausse

La Municipalité de Rolle prévoit d'augmenter son taux d'imposition de 59,5 à 64% à partir de l'année 2015. Jusqu'ici, le taux d'impôt figurait dans le trio de tête des plus bas du canton pour les communes de plus de 5000 habitants. Basée sur ses projections, la Municipalité juge cette hausse impérative, considérant l'importance des investissements consentis depuis le début de la législature et de ceux qu'il reste encore à réaliser, parmi lesquels l'extension en cours du complexe scolaire du Martinet ou la création d'une Unité d'accueil de la pe-

tite enfance dans l'ancienne cure. La pression d'une péréquation cantonale allant grandissant depuis dix ans, les autorités estiment que seule une augmentation du taux d'imposition l'autorisera à réaliser les infrastructures nécessaires au développement de la commune. Sans cette hausse, la Municipalité considère que sa marge d'autofinancement ne lui permettra pas de supporter les investissements en cours et à venir, ni de rembourser sa dette de 30 millions, un montant qui correspond à la moitié de son plafond d'endettement. **OG DGO**